CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

FRUCTIRESIDENCE BBC

Société Civile de Placement Immobilier
Régie par la partie législative et réglementaire du Code monétaire et financier
Siège social : 8/12, rue des Pirogues de Bercy 75012 PARIS
Capital social : 16 704 900 Euros
533 832 374 R.C.S. Paris

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Associés de la Société Civile de Placement Immobilier **FRUCTIRESIDENCE BBC** sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le **mardi 21 juin 2016 à 14 heures 30**, au siège social de la société situé 8/12 rue des Pirogues de Bercy 75012 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports de la société de gestion, du Conseil de Surveillance, du Commissaire aux Comptes et examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice 2015.

2. Affectation du résultat et distribution des bénéfices.

3. Lecture et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes relatif aux conventions soumises à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier.

4. Présentation de la valeur comptable déterminée par la société de gestion à la clôture de l'exercice.

5. Présentation de la valeur de réalisation déterminée par la société de gestion à la clôture de l'exercice.

6. Présentation de la valeur de reconstitution déterminée par la société de gestion à la clôture de l'exercice.

7. Quitus à la société de gestion.

8. Nomination de membres du Conseil de Surveillance.

9. Pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

10. Questions diverses.

Le texte des résolutions qui seront proposées aux associés est le suivant :

Première résolution – L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports de la société de gestion, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice 2015.

Deuxième résolution – L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve l'affectation et la répartition du résultat de 318 643,53 € telles qu'elles lui sont proposées par la société de gestion.

En fonction du montant distribuable qui s'établit à 332 999,26 € compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent qui s'élève à 14 355,73 €, elle convient de répartir aux associés une somme de 315 537 €, somme qui leur a déjà été versée sous forme d'acomptes et de décider d'affecter au report à nouveau la somme de 17 462,26 €.

En conséquence, le dividende unitaire revenant à chacune des parts en jouissance est arrêté à 17 €.

Troisième résolution – L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport du Commissaire aux Comptes concernant les conventions soumises à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier, et en approuve les conclusions.

Quatrième résolution – L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte, telle qu'elle a été déterminée par la société de gestion de : la valeur nette comptable qui ressort à 16 755 380,49 €, soit 902,72 € pour une part,

Cinquième résolution – L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte, telle qu'elle a été déterminée par la société de gestion de : la valeur de réalisation qui ressort à 16 048 859,96 €, soit 864,65 € pour une part,

Sixième résolution – L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte, telle qu'elle a été déterminée par la société de gestion de : la valeur de reconstitution qui ressort à 18 979 346,22 €, soit 1 022,54 € pour une part.

Septième résolution – L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne à la société de gestion quitus entier et sans réserve pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

En tant que de besoin, elle lui renouvelle sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans l'intégralité de ses dispositions.

Huitième résolution – L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise des nouvelles dispositions de l'article 422-201 du Règlement Général de l'AMF et du nombre de postes à pourvoir au Conseil de Surveillance (soit 9), décide, de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la SCPI statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les 3 candidats ayant reçu le plus grand nombre de voix :

Candidats	Nombre de voix	élu	Non élu
Madame Nathalie BOULANGIER - (C)			
Monsieur Stéphane BARBELETTE - (R)			
Monsieur Germinal MINGUILLON - (R)			
(R) : Candidat en renouvellement - (C) : Nouvelle candidature			

Il est précisé, conformément à la règlementation et aux Statuts, que seront exclusivement pris en compte les voix des associés présents ou votants par correspondance à l'Assemblée. Par ailleurs, en cas de partage des voix, le candidat élu sera celui possédant le plus grand nombre de parts ou, si les candidats en présence possèdent le même nombre de parts, le candidat le plus âgé.

Neuvième résolution – L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes afin d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

– Monsieur Stéphane BARBELETTE
Né le 26 mai 1964
Nombre de parts détenues : 1
Demeurant : 20 rue Victor Hugo 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Fonction exercée au cours des cinq dernières années :
- Directeur des Entreprises, des Institutionnels et de la Promotion Immobilière à la BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE

– Monsieur Germinal MINGUILLON
Né le 4 février 1951
Nombre de parts détenues : 1
Demeurant : 370 promenade de Coty 46000 CAHORS
Fonction exercée au cours des cinq dernières années :
- Retraité
- Responsable Gestion Privée à la BANQUE POPULAIRE OCCITANE

NOMINATION DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

– Madame Nathalie BOULANGIER
Née le 29 septembre 1969
Nombre de parts détenues : 100
Demeurant : 15 rue Charles Lorilleux 92800 PUTEAUX
Fonctions exercées au cours des cinq dernières années :
- Intermittente du spectacle

Pour avis, La société de gestion : NAMI-AEW EUROPE

1602392